



REGIME DES ETUDES ET CONTROLE DES CONNAISSANCES

Diplôme Universitaire Ethique : équité, droit et économie

Année universitaire 2015 -2016

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil de faculté de droit en date du 24 juin/2014,
- Vu la décision de la CFVU du 30/09/2014
- Vu la décision du CA du 7/10/2014 fixant les tarifs du Diplôme Universitaire Ethique : équité, droit et économie

ARRETE

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1

Diplôme de niveau II , pour les personnes relevant de la formation initiale, formation continue ou reprise d'études non financées. Le Diplôme Universitaire Ethique : équité, droit et économie, proposé par l'Université Toulouse 1 Capitole répond à une forte demande de formation dans ce domaine.

Il a pour objectif de former des personnes capables d'analyser les conflits et de déterminer des solutions, et de leur permettre d'acquérir une culture pluridisciplinaire orientée vers les débats actuels et la capacité d'élaborer des projets.

L'accès au DU Ethique : équité, droit et économie, est ouvert aux apprenants de formation initiale, en formation continue ou en reprise d'études non financées après sélection sur dossier.

Sont admis à candidater, les personnes titulaires d'une deuxième année de licence (L2), et/ou justifiant d'une expérience professionnelle jugée suffisante par le conseil pédagogique.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 2 Le Diplôme Universitaire Ethique : équité, droit, économie, est organisé sur l'année, sans distinction de semestre. (cf annexe jointe)

A chaque unité d'enseignement est affectée un nombre de crédits européens (ECTS). Le DU Ethique : équité, droit, économie correspond à 30 crédits.

TITRE III – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 3 La validation d'une unité d'enseignement est acquise pour tout étudiant ayant obtenu la moyenne dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place pour l'unité d'enseignement.

ARTICLE 4 Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous forme de contrôle continu : tout devoir non rendu se verra attribué la note zéro.

Tout constat avéré de plagiat donnera lieu à une note égale à zéro au devoir concerné.

Le récapitulatif du contrôle des connaissances figure en annexe.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 5 Le Diplôme Universitaire Ethique : équité, droit, économie est obtenu par validation de toutes les unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est validée individuellement et capitalisée avec l'acquisition des crédits (ECTS) correspondants dès lors que le candidat y obtient la moyenne.

Une unité d'enseignement peut être validée soit directement (moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'UE) soit par compensation (moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE).

Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 5/20.

ARTICLE 6 Les Unités d'enseignement étant évaluées sous le régime du contrôle continu, aucune session de rattrapage ne sera organisée.

ARTICLE 7 Le redoublement ne peut être autorisé qu'exceptionnellement, sur décision du responsable pédagogique du Diplôme Universitaire, l'année suivant la première inscription. Tout étudiant redoublant conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées lors de sa précédente scolarité.

- ARTICLE 8** Les dispositions générales relatives au régime des examens s'appliquent à ce diplôme.
- ARTICLE 9** Toute modification au présent arrêté doit faire l'objet d'une demande déposée au plus tard six mois avant la date d'effet de la modification.
- ARTICLE 10** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 14/09/15

Le Président de l'université
Bruno Sire



ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS – Annexe

Unités d'enseignement	Volume Horaire	Crédits	Evaluation	Note	Coefficient
UE 1 : Le droit naturel et la nature du droit	15	3	CC	20	1
UE 2 : Pensée économique	15	3	CC	20	1
UE 3 : Questions économiques contemporaines	15	4	CC	20	1
UE 4 : Questions d'actualité	15	4	CC	20	1
UE 5 : Le respect des personnes en éthique sociale	15	4	CC	20	1
UE 6 : La responsabilité sociale de l'entreprise	15	4	CC	20	1
UE 7 : La distribution des ressources naturelles et le droit international économique	15	4	CC	20	1
UE 8 : Les relations économiques internationales et l'économie sociale solidaire	15	4	CC	20	1
	120	30			

TOTAL volume horaire : 120
TOTAL crédits européens : 30